



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 362- mars 2018

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Blog : <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

Facebook : www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015

SOMMAIRE

- 1 - Mercy Okotié ne doit pas être expulsée : la loi exige que la France protège les victimes du système prostitueur ! - Mouvement du Nid - Page 1
 - 2 - Faites un don ! Agissez contre l'excision et les mariages d'enfants - GAMS - Page 2
 - 3 - Les Israéliennes en grève pour dénoncer les violences faites aux femmes - france24.com et afp- 6 décembre - Page 2
 - 4 - Mexique : Signez la pétition contre le projet de loi mexicain autorisant la GPA - Page 3
 - 5 - Le nombre de victimes de violences sexuelles a explosé en 2017 en France, selon une étude - francetvinfo.fr - Page 4 - Page 4
 - 6 - Non, le nombre de victimes de féminicides n'a pas baissé en 2017 ! - Osez le féminisme ! - Page 4
 - 7 - Outrage sexiste : promos sur les violences sexuelles au travail ! - AVFT - Page 5
 - 8 - Rapports non consentis : trois ans avec sursis - letelegramme.fr - Page 6
 - 9 - Le collectif «Le camp des femmes» gagne la bataille de l'hébergement- la dépêche.fr - Page 7
 - 10 - Violences faites aux femmes : les « survivantes » de la prostitution donnent de la voix - leparisien.fr - Page 7
 - 11 - Pourquoi l'abus sexuel sur mineur est un abus de langage - Jérôme Rousselle, avocat au Barreau de Paris - libération.fr - Page 8
 - 12 - A signer : Pour une médecine non-sexiste respectueuse de nos corps, de nos droits et de nos choix ! - NousToutes - Page 9
 - 13 - L'Hôtel de ville de Paris se prépare à héberger 50 femmes sans-abri - Kim Hullot-Guiot - liberation.fr - Page 11
 - 14 - Le divorce juif et les femmes "enchaînées" par des maris récalcitrants - Juliette Hochberg - marie-claire.fr - Page 12
 - 15 - Comment intégrer les hommes, dont les auteurs de violences conjugales, dans les luttes féministes pour l'égalité ? - Rachel Knaebel - bastamag.net - Page 14
 - 16 - Dix femmes qui pensent l'Afrique et le monde - Séverine Kodjo-Grandvaux - lemonde.fr
-

MOBILISATIONS

- 1 - **Mercy Okotié ne doit pas être expulsée : la loi exige que la France protège les victimes du système prostitueur !** - Mouvement du Nid

Le Mouvement du Nid demande au tribunal administratif de Périgueux d'annuler l'obligation de quitter le territoire français prononcée à l'encontre de Mercy Okotié le 10 novembre dernier. Victime de la traite des êtres humains via des réseaux de prostitution nigériane, elle a réussi à s'extirper du réseau avec l'aide d'une association locale, les Madeleines de Poitiers. Mais, faute de passeport, elle n'a pu obtenir la protection de la France auprès de l'OFPPA.

Éligible au parcours de sortie, elle n'a pas non plus pu obtenir d'autorisation provisoire de séjour. Candidate au parcours de sortie en avril 2018, son dossier devait être présenté lors d'une commission départementale de lutte contre la prostitution de la Vienne qui a malheureusement été annulée suite à des difficultés internes de l'association agréée dans le département. C'était son dernier espoir de régularisation.

Elle était donc sans papiers, lorsqu'elle a été interpellée le 9 novembre alors qu'elle avait pris un bus pour rejoindre son ami. Depuis, elle est détenue au centre de rétention de Toulouse.

Victime des pires violences sexuelles et sexistes, de chantage, de menaces de mort sur elle et sa famille, séquestrée et contrainte à la prostitution pour rembourser une dette fictive de 35 000 euros, elle risque aujourd'hui d'être renvoyée dans son pays et d'être à la merci de ses tortionnaires. C'est inadmissible !

Nous ne pouvons pas accepter que la loi française soit ainsi bafouée et avec elle les droits élémentaires de l'être humain. Des tribunaux administratifs ont, ces deux dernières années, su mobiliser les nouveaux outils de la loi de 2016 pour protéger les victimes de la prostitution. Ainsi en 2017, le tribunal administratif de Versailles avait annulé l'OQTF d'une personne accompagnée par une délégation départementale du Mouvement du Nid et enjoint le préfet du département concerné d'organiser une commission départementale rapidement et d'examiner sa demande de parcours de sortie. Mercy doit pouvoir rester en France et bénéficier des dispositions protectrices de la loi du 13 avril 2016 !

SOLIDARITÉ

2 - Faites un don ! Agissez contre l'excision et les mariages d'enfants - GAMS

La Fédération nationale GAMS est engagée dans la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles et plus particulièrement : les mutilations sexuelles féminines ; les mariages forcés et/ou précoces ; les autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des filles.

Vous êtes concerné-e- par de telles situations - victime ou menacé-e- de l'être dans votre environnement familial -, la Fédération nationale GAMS vous informe, vous soutient, vous accompagne (gratuitement et anonymement).

Un don, pourquoi ? : Votre don vous permet de manifester votre soutien aux actions de la Fédération GAMS et présente de nombreux avantages :

- Pour vous, car votre contribution financière est défiscalisée (moins d'impôts) !
- Pour les bénéficiaires et les projets du GAMS car, en soutenant la Fédération GAMS, vous nous permettez de poursuivre la mise en œuvre des projets existants, comme le financement de nos lieux ressources d'informations et d'orientation des victimes de violences spécifiques dans 8 régions françaises et de mettre en place de nouveaux projets, comme l'organisation simultanée dans plusieurs grandes villes françaises d'événements pour la journée du 6 février, "Journée internationale Tolérance Zéro aux Mutilations Sexuelles Féminines".
- Pour le GAMS - Mutilations Sexuelles Féminines Mariages forcés - qui, grâce à un don de votre part, assure un fonctionnement de qualité pour les bénéficiaires, majoritairement, femmes, adolescentes et fillettes.

Pour faire en don en ligne : https://www.paypal.com/donate/?token=uhWoIx-Odiuj9fFb8uxHi-ZXZ_7b3CB3M_t5jBX15e0la370S-WJTcH9OZV71cHsLNV6_G&country.x=FR&locale.x=

INTERNATIONAL

3 - Les Israéliennes en grève pour dénoncer les violences faites aux femmes - france24.com et afp- 6 décembre

Des milliers de femmes israéliennes ont déserté leur poste de travail, mardi 4 décembre, pour rejoindre une manifestation contre les violences faites aux femmes en Israël. Ce mouvement d'une rare ampleur, initié sur Facebook, s'est étendu à l'ensemble du pays et a bénéficié du soutien de dernière minute de nombreuses municipalités et entreprises. La grève a été décidée après les meurtres de deux jeunes filles de 13 et 16 ans le 26 novembre, portant à 24 le nombre de femmes et jeunes filles tuées cette année en Israël par des hommes de leur entourage, d'après the Women's International Zionist Organization cité par le quotidien Haaretz.

Des entreprises soutiennent les femmes : Le principal rassemblement a réuni mardi soir plusieurs dizaines de milliers de manifestants dans le centre de Tel-Aviv, selon les médias israéliens. Une foule, principalement composée de femmes, s'est également réunie aux abords de Jérusalem, sur une route badigeonnée de peinture rouge, pour représenter le sang des victimes. Dans d'autres villes du pays, des routes ont été bloquées et les manifestantes ont observé un moment de silence en mémoire des victimes.

Le mouvement initié par des féministes sur Facebook et soutenu par l'opposition israélienne a mobilisé en dehors de la sphère féministe. D'après les organisatrices, une centaine d'entreprises privées dont des chaînes de supermarché, des chaînes hôtelières, une compagnie aérienne, des groupes de publication ou encore e-bay se sont joints à la protestation symbolique en accordant une journée de congé payé pour appuyer la grève de leur employées.

Le gouvernement de Netanyahu accusé d'immobilisme : Au centre des critiques, Benjamin Netanyahu a été directement ciblé par les slogans des manifestantes. "Bibi, réveille-toi, notre sang n'est pas sans valeur", ont-elles scandé mardi. Aux abords de la résidence du Premier ministre, plusieurs activistes avaient teinté l'eau des fontaines de peintures rouges pendant la journée de samedi.

Le gouvernement israélien est accusé de ne pas prendre au sérieux la lutte contre les violences faites aux femmes. Plusieurs voix dans l'opposition israéliennes ont dénoncé le manque de financements de l'État pour les mesures visant à lutter contre les violences faites aux femmes. "Tout est une question de priorité", a ainsi affirmé Ksenia Svetlova, députée travailliste, lors d'une audition parlementaire. Selon elle, le gouvernement n'a pas transféré les 250 millions de shekels (59 millions d'euros) aux programmes existants de lutte contre les violences faites aux femmes. "Les bureaux d'aide sont au bord de la faillite", a-t-elle alerté.

Une politique également critiquée par Orit Sulitzeanu, directrice de l'association israélienne de prévention des viols et d'aide aux victimes, Association of Rape Crisis Centers. "Si les jeunes filles avaient été assassinées dans des attaques terroristes, le gouvernement aurait condamné ces actions à travers le monde. Mais bien que 24 femmes aient été assassinées cette année, la violence contre les femmes n'est pas considérée à la hauteur du terrorisme » a-t-elle déclaré à Haaretz.

Dimanche, Benjamin Netanyahu avait pourtant annoncé la création d'un comité pour combattre la violence domestique alors qu'il visitait un centre d'accueil pour femmes battues. "Nous allons réunir le comité de temps en temps afin d'offrir un meilleur futur et de l'espoir à ces femmes".

4 - Mexique : Signez la pétition contre le projet de loi mexicain autorisant la GPA

L'organisation féministe mexicaine FEMMVA se bat pour que le projet de loi qui autoriserait nationalement la GPA soit retiré. Elle demande un soutien international dans sa campagne contre cette loi et invite à signer la pétition en tant qu'individu-e et/ou en tant qu'organisation. Obtenir un soutien international est très important pour être entendue. Aussi nous transmettons cet appel à toutes ceux et celles qui sont mobilisés pour l'Abolition de la GPA.

Olga Sánchez Cordero, la prochaine ministre de l'Intérieur du Mexique, a présenté au Sénat une réforme qui permettrait à la maternité de substitution de se développer à l'échelle nationale. Cette initiative a déjà été envoyée aux comités du Sénat pour discussion et approbation. Nous nous

mobilisons donc pour recueillir des signatures favorables à son retrait. Nous demandons également à Sánchez Cordero de nous organiser une réunion afin de lui présenter nos arguments contre la maternité de substitution, notamment les suivants: il s'agit d'une violation des droits humains ainsi que d'une atteinte à la dignité de la femme; il permet le commerce des nourrissons; et légitimise l'idée qu'avoir des enfants biologiques est un droit qui doit être garanti aux dépens des femmes les plus pauvres du Mexique. Nous sollicitons votre aide pour recueillir les signatures d'organisations et d'individus internationaux

Signer la pétition sur <https://goo.gl/forms/XFD2ZEe2uhhPpELh1>

TEXTES

5 - Le nombre de victimes de violences sexuelles a explosé en 2017 en France, selon une étude - francetvinfo.fr

Le nombre de personnes s'estimant victimes de **violences sexuelles** en France a bondi en 2017, dans le sillage du mouvement de libération de la parole des femmes #balancetonporc. C'est une des conclusions d'une vaste enquête statistique rendue publique jeudi 6 décembre. L'étude de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et de l'Insee révèle une "forte augmentation", de 173 000 cas en 2016 à 265 000 en 2017.

Parmi ces victimes, 93 000 disent avoir subi un viol ou une tentative de viol, contre 58 000 en 2016. Il s'agit de violences sexuelles "hors ménage", c'est-à-dire pas commises par un tiers habitant avec elles. Réalisée auprès de 16 000 personnes, l'enquête de "victimation" de l'ONDRP permet de mesurer l'évolution de la délinquance au-delà des seules statistiques administratives de la police et de la gendarmerie, en sondant les Français qui ne portent pas systématiquement plainte. *Des chiffres à prendre "avec précaution"* : Dans cette douzième enquête annuelle de "victimation" et de perception de la sécurité, l'ONDRP et l'Institut national de la statistique appellent cependant à prendre ces chiffres "avec précaution". La reformulation des questions concernant les "violences sexuelles" a ainsi pu accroître le nombre de déclarants et provoquer une rupture "technique" dans la série statistique recueillie au fil des années.

Surtout, le "contexte de libération de la parole autour des violences sexuelles peu avant la collecte des données lié à l'affaire Weinstein et au mouvement MeToo" a pu provoquer une "prise de conscience par les personnes interrogées de leur statut de victime, de la représentation de ce qu'est une violence sexuelle, et par là même amener une plus forte déclaration des personnes victimes", explique l'ONDRP.

6 - Non, le nombre de victimes de féminicides n'a pas baissé en 2017 ! - Osez le féminisme !

Christophe Castaner, ministre de l'Intérieur et Mme Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, ont annoncé lundi 26 novembre, via un communiqué de presse, que « 125 personnes sont mortes en 2017, victimes de la violence de leur partenaire ou de leur ex-partenaire de vie (contre 138 en 2016 et 136 en 2015), dont 109 femmes et 16 hommes. » Alors que jusqu'en 2016, ces données étaient publiées en juin, ce compte des féminicides est, cette année encore, non seulement tardif mais également présenté de manière à minimiser les faits, voire à les falsifier.

Le communiqué de presse évoque en effet une diminution des chiffres en ne citant que les 109 femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint « officiel » (soit mariée ou pacsée) quand un total de 130 femmes ont été tuées par leurs conjoints ou ex-conjoints en 2017 soit 21 de plus que le chiffre annoncé et 7 de plus qu'en 2016 !

De plus, le texte mentionne « le nombre total de décès résultant de ces violences », mettant les meurtriers violents suicidés et leurs victimes sur un insupportable pied d'égalité. Est-ce donc si

difficile de comprendre que, lors de violences conjugales, il n'y a jamais de symétrie ? Nous rappelons qu'une femme n'est jamais responsable des violences qu'elle subit.

Enfin, le communiqué ne s'attarde pas sur les chiffres et oublie de diffuser l'étude nationale sur les morts violentes au sein du couple, pour se concentrer essentiellement sur le lancement d'un portail de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes.

Or, ce lancement, lui aussi, interpelle : si après l'avoir réclamé pendant des années, nous saluons l'idée d'un «échange personnalisé et adapté» avec un·e policier·e ou un·e gendarme «spécifiquement formé·e», nous avons néanmoins de nombreuses questions :

- Pourquoi un site pour «accompagner», «orienter» et «faciliter la prise en charge» des victimes alors que des numéros verts existent (39 19 et 0800 05 95 95) et remplissent déjà ces missions ?

- Comment des permanences réduites à 4 professionnel·les peuvent-elles assurer une réponse suffisante alors que, rien qu'en 2017 selon la MIPROF, au moins 219 000 femmes ont été victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint et 94 000 femmes majeures ont été victimes de viols et/ou de tentatives de viol ?

- Pourquoi des professionnel·les formé·es en ligne uniquement ? Quel est l'intérêt si ces dernier·es réorientent ensuite les victimes vers les commissariats et gendarmeries où elles devront recommencer leur récit devant des professionnel·les peut-être non formé·es ?

Osez le Féminisme ! s'insurge de ces minimisations et effets d'annonce. Nous appelons une fois encore à une véritable politique féministe de lutte contre les violences masculines, à savoir une politique transversale, contextualisée et cohérente associant application de la loi, formation de l'ensemble des professionnel·les de police, justice et médecine, prise en charge des soins des victimes, moyens dédiés aux associations les accompagnant et éducation non sexiste.

7 - Outrage sexiste : promos sur les violences sexuelles au travail ! - AVFT

Nous l'avions pronostiqué. Nous avons averti, en audition devant des parlementaires. L'AVFT est en effet bien placée pour connaître la lourde tendance qu'a l'institution judiciaire de minorer, disqualifier les violences masculines commises à l'encontre des femmes. Mais on nous avait dit que non, les parquets ne feraient pas ça.. tout de même... il fallait faire confiance en la justice...

Nous connaissions déjà la correctionnalisation des viols. Nous connaissions déjà la déqualification des agressions sexuelles en harcèlement sexuel, voire moral. Mais nous ne connaissions pas encore le «must» de la dégringolade juridique des violences sexuelles : la transformation d'une agression sexuelle en «outrage sexiste».

L'article 621-1 du Code pénal réprimant l'outrage sexiste, qui est une contravention, c'est-à-dire rangé parmi les infractions les moins graves, exclut bien de son champ d'application les agissements par ailleurs sanctionnés au titre de l'article 222-33 du Code pénal relatif au harcèlement sexuel. Mais il n'a pas prévu l'exclusion des atteintes sexuelles, autrement dit des agressions sexuelles.

Résultat ? Il n'est en principe pas possible pour le parquet de déqualifier du harcèlement sexuel en outrage sexiste, mais il lui est paradoxalement loisible de déqualifier des violences sexuelles plus sévèrement réprimées - des agressions sexuelles - en outrage sexiste.

C'est ainsi que le parquet de Lyon vient d'ouvrir le bal de la «contraventionnalisation» des agressions sexuelles au travail en écartant l'article 222-22 du Code pénal qui punit de 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende (7 ans et 100 000 euros d'amende en cas de circonstance aggravante) «toute atteinte sexuelle commis avec menace, violence, contrainte ou surprise» au profit de la contravention d'outrage sexiste aggravé, punie de 1500 euros d'amende.

Comment cela est-il justifié ? «Parce que cela va plus vite», a expliqué le brigadier de police qui a appelé la victime pour lui annoncer une date d'audience en janvier 2019. Soit un des «arguments» généralement invoqué par les juges d'instruction pour convaincre (voire contraindre) une partie civile d'accepter la correctionnalisation d'une procédure pour viol.

Mais en matière de «contraventionnalisation», c'est encore mieux ! Même pas besoin de demander l'avis de la victime, puisque le Code de procédure pénale ne le prévoit tout simplement pas ! Il suffit de la mettre devant le fait accompli ! En l'occurrence, la victime est une jeune femme qui avait décroché son premier CDI, encore en période d'essai au moment des violences subies.

Quelles violences ? Un directeur qui, alors qu'ils attendent ensemble un ascenseur, lui demande si elle s'est «déjà fait prendre dans un ascenseur » puis, une fois entrés dedans, la retourne, l'attrape par les hanches et simule sur elle un acte sexuel de sorte qu'elle sent son sexe sur ses fesses. Puis, plus tard, un attouchement sur les fesses, et des rires de la part du directeur quand elle lui demande d'arrêter. Les conséquences sur elle ne se font pas attendre : pleurs et vomissements dès qu'elle se retrouve dans son bureau, puis des crises d'angoisse tout un week-end qui provoquent un arrêt-maladie ininterrompu depuis. Évidemment, son contrat de travail est en péril.

Résultat de cette contraventionnalisation pour les victimes ? : Les procès ont lieu devant un tribunal de police composé d'un juge unique et non devant un tribunal correctionnel composé de trois juges dont on peut penser qu'ils.elles sont plus aguerris.es à juger de violences sexuelles ; Les violences subies ne sont pas qualifiées à leur juste gravité ;

Si par malchance l'agresseur - ou plutôt l'outrancier sexiste ! - est insolvable, les victimes ne peuvent pas saisir la CIVI pour que leurs préjudices soient indemnisés, comme c'est possible en matière d'agression sexuelle.

Sans compter que la loi est bafouée. Mais s'il leur prend l'idée de soulever à l'audience l'incompétence du tribunal de police à juger de ce qui relève d'un délit, à supposer que le tribunal y fasse droit, au lieu d'être plus courte la procédure deviendrait alors bien plus longue que si le parquet avait d'emblée renvoyé devant le tribunal correctionnel.

Et pour les agresseurs sexuels ? Et bien c'est le démarrage des soldes ! : Le rabais n'est pas de 50 %, n'est pas de 70 %, n'est pas de 90 %... Il n'est même plus mesurable, c'est extraordinaire ! Patrons et collègues de travail ayant un tropisme pour le droit de cuissage, précipitez-vous, le coin des bonnes affaires est à Lyon, et bientôt partout en France !

Une peine microscopique ! Pas d'inscription automatique au casier judiciaire ! Pas d'inscription au F IJAIS ! Et c'est cadeau-bonus : si vous recommencez et que vous êtes cette fois poursuivi pour agression sexuelle, vous ne serez pas en état de récidive légale ! Qui dit mieux ?!

8 - Rapports non consentis : trois ans avec sursis - letelegramme.fr

C'est une affaire qui aurait pu être jugée aux assises pour viol mais pour laquelle le prévenu comparait finalement devant le tribunal correctionnel de Saint-Brieuc, ce mardi 4 décembre, le parquet ayant requalifié les faits en « atteinte sexuelle sur mineur de 15 ans ».

Les faits se sont déroulés dans la région de Lannion, en octobre 2017. Le prévenu, âgé de 18 ans à l'époque, est en soirée, avec un copain, chez une mère de famille quand rentre la fille de cette dernière, âgée de 14 ans. Voyant les majeurs alcoolisés, elle décide de monter dans sa chambre. Elle y sera suivie par le prévenu, quelques minutes plus tard, qui l'obligera à avoir un rapport sexuel.

«Combien il faut de non » : Un rapport consenti assure le jeune homme qui avait déjà harcelé sa victime sur les réseaux sociaux en lui réclamant des rapports sexuels. «Au début, elle ne voulait pas trop. Mais elle a fini par dire oui», tente-t-il d'expliquer à l'audience. «La victime explique qu'elle vous a dit non plusieurs fois», le reprend la présidente. «Pourquoi vous ne vous arrêtez pas au premier non ? Combien il en faut pour que vous compreniez que non, c'est non ?».

Dans ses réquisitions, le procureur pointe la psychologie du prévenu qui consomme énormément de pornographie. Il requiert trois ans de prison avec sursis et mise à l'épreuve, une obligation de soin et l'interdiction d'entrer en contact avec les victimes.

Après en avoir délibéré, le tribunal suit les réquisitions du procureur et condamne le jeune homme à trois ans de prison avec sursis et mise à l'épreuve pendant trois ans.

9 - Le collectif «Le camp des femmes» gagne la bataille de l'hébergement- Toulouse - la dépêche.fr

Elles ont remporté une première victoire. Mais ces militantes restent vigilantes. Hier matin, le collectif «Le camp des femmes» a obtenu de la préfecture des avancées significatives sur la situation d'hébergement des femmes victimes de violences conjugales, lorsqu'elles quittent le foyer. À savoir l'assurance d'être mises à l'abri, elles et leurs enfants, d'une façon immédiate, inconditionnelle et dans la durée, jusqu'au 31 mars 2019, fin de la trêve hivernale.

«Les termes immédiat, systématique et pérenne ont été préalables à la poursuite de cette réunion», précise ce collectif qui ajoute «il aura fallu que sur même place, face à la préfecture de Haute-Garonne, 300 femmes se mobilisent le 23 novembre 2018 et installent un campement pour faire bouger les lignes». Fin janvier, avec l'arrivée de crédits, une nouvelle négociation sera discutée notamment sur le type de mises à l'abri. «Pour l'heure, ce sera des nuitées d'hôtel, poursuit le collectif, ou autres dispositifs à l'exception des gymnases».

Après évaluation du 115 : C'est après une évaluation réalisée par le 115, que ces femmes victimes de violences conjugales, sont dirigées vers les associations. «Depuis plusieurs années, différentes campagnes du gouvernement expliquent qu'il faut briser le silence sur les femmes violentées», rappelle l'une des membres du camp des femmes. «Mais quand celles-ci décident de quitter un conjoint violent, elles doivent pouvoir trouver un toit pour elle et le cas échéant, leurs enfants. Depuis quelque temps, par manque d'hébergement, ce n'était plus possible, c'était au jour le jour. Voir dans certains cas, retourner chez son conjoint et continuer à subir ses violences», poursuit la même interlocutrice.

Malgré cette avancée, le collectif et les différentes associations restent extrêmement mobilisées sur l'application de cette décision, «nous restons très attentives à ce qu'aucune femme dans cette situation ne se retrouve dehors. La Ville de Toulouse a rempli sa mission avec les nuitées. C'est à l'état de reprendre ce dossier».

10 - Violences faites aux femmes : les «survivantes» de la prostitution donnent de la voix - leparisien.fr

« Souvent, la prostitution n'est pas reconnue comme une forme de violence faite aux femmes, et elle n'est donc pas intégrée au mouvement de lutte contre les violences faites aux femmes ». Ce constat, c'est Mickey Meji, fondatrice du premier mouvement des «survivantes» de la prostitution en Afrique du Sud, qui le formule. Autour d'elle, dans le local de l'association abolitionniste du mouvement du Nid à Clichy (Hauts-de-Seine), une poignée de femmes, elles aussi sorties de la prostitution, approuvent. Il y a là les Belges Maité et Pascale, la Nigériane Grace, les Françaises Anne Darbes, auteur d'un livre sur son histoire, et Rosen Hicher, cofondatrice du mouvement français des «survivantes».

Un an après le début de la vague #metoo et en amont du 25 novembre, journée internationale dédiée à la lutte contre les violences contre les femmes, le mouvement du Nid a réuni à Paris ces femmes originaires de plusieurs continents qui se définissent comme des «survivantes» de la prostitution. Elles ont été rejointes dans la soirée par l'actrice américaine Ashley Judd, figure de #metoo et fondatrice du mouvement contre le harcèlement sexuel Time's up, et par d'autres militantes.

Aux antipodes des «travailleurs du sex» : L'objectif : faire que la parole de ces femmes, trop souvent «contrainte au silence», soit entendue. Et engager une convergence des luttes défendues par les féministes de #metoo. « Les violences sexuelles dénoncées par le mouvement #metoo sont omniprésentes dans la prostitution, où se rejoignent tous les systèmes de domination », souligne ainsi le mouvement du Nid. « #metoo doit libérer l'écoute de la parole des victimes de la violence prostitutionnelle », relaie l'association Osez le féminisme, qui les soutient. «On y a notre place», défend Rosen Hicher.

Autour de la table, chacune à son tour, les « survivantes » racontent leur parcours. Toutes confirment éprouver ce sentiment d'exclusion, fondé sur l'idée qu'elles auraient « choisi ». Elles se positionnent aux antipodes de celles et ceux qui se définissent comme « travailleurs du sexe » et revendiquent statut ou réglementation. Elles déplorent « cet imaginaire collectif », empreint de « patriarcat », qui voudrait que « la prostituée ne fasse que ce qu'elle a envie de faire. »

« *Ce choix n'en était pas un* » : « Si nous pouvons pas supporter que cela arrive à nos filles, c'est que la prostitution n'est que violence », souligne la Belge Pascale, jadis exploitée par son ex-mari.

« J'ai passé 22 ans dans la prostitution. Je croyais que c'était par choix. Ce choix n'en était pas un », décrit Rosen Hicher. Elle relate ce jour où, alors qu'elle marchait dans la rue avec sa fille, un ancien client l'a abordée pour lui proposer « une grosse somme d'argent pour lui laisser ma fille. » Elle souligne : « J'ai alors compris qu'en disant que c'était ma liberté, j'autorisais toutes les femmes à être prostituées et prostituables. »

Grace, la jeune Nigériane venue de Toulouse, a pu sortir de son réseau de traite alors qu'elle était enceinte de quatre mois et qu'elle ne s'était pas acquittée de la totalité de sa dette (51000€). Mais elle rappelle : « Sans papiers, sans rien à manger, le seul choix est de rester à la rue. Beaucoup de mes amies veulent en sortir mais elles n'en ont pas les moyens. »

« *C'est une mort sociale, physique...* » : Anne Darbes, femme trans, a connu la prostitution « en tant qu'homme et en tant que femme ». Quand elle était un jeune garçon dans des foyers, puis, des années après, après un divorce et sa « transition », à Nice « pour survivre ». « La prostitution est le meilleur moyen de mourir très vite, dit-elle. C'est une mort sociale, physique. C'est faire de son corps une marchandise pour des hommes en demande constante. » Elle insiste : « Il n'y aurait pas de prostitution sans cette demande pressante, oppressante. Ces clients, qu'achetaient-ils ? Mon vagin ? Mes cheveux ? Non. Ils achetaient ma détresse sociale. »

11 - Pourquoi l'abus sexuel sur mineur est un abus de langage - Jérôme Rousselle, avocat au Barreau de Paris - libération.fr

Qu'il s'agisse des affaires judiciaires ou de la majorité des ouvrages sur le sujet, les infractions à caractère sexuel, lorsque des enfants en sont victimes, sont relatées, décrites et qualifiées au travers du terme impropre d'abus. Telle personne aura été « abusée » pendant son enfance, tel suspect aura « abusé » d'un ou de plusieurs enfants. Le terme d'abus sexuel s'est ainsi vu systématiquement réservé aux victimes mineures de sorte que parler d'« abus sexuel sur mineur » est devenu un pléonasme et un euphémisme qui n'a rien de doux. Pourquoi, pour des faits et des qualifications pénales identiques, réserver aux victimes mineures le terme d'abus sexuel quand une personne majeure se voit présentée comme victime d'une agression ou d'un viol ? Voudrait-on créer deux catégories de victimes ?

Cette réticence à employer les mots justes (agression, viol), porteurs d'une signification puissante et concrète, peut s'expliquer par la délicate narration des délits et crimes sexuels commis sur des enfants. Mais se cacher derrière des mots ne sert à rien : un non-voyant reste un aveugle et un abus sexuel reste une agression ou un viol dans tout ce qu'il a d'ignoble et de destructeur.

On pourra objecter que le terme d'abus résulte d'une erreur induite par les circonstances dans lesquelles l'écrasante majorité des délits et crimes sexuels sur enfants sont commis. Car, en dehors des prédateurs opportunistes ne connaissant pas leur victime avant les faits, les auteurs de délits ou crimes sexuels sur mineurs les commettent dans une écrasante majorité des cas dans le cadre d'une relation d'autorité ou de confiance. Le Code pénal envisage à ce titre les circonstances aggravantes applicables à toute personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait ou qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions. Voilà d'où provient probablement la méprise.

L'abus d'autorité, qu'elle soit parentale, morale ou professionnelle, parce qu'elle permet la proximité avec le mineur et l'obtention de la confiance de celui-ci, se trouve confondu et englobé dans la

notion erronée d'abus sexuel. C'est faire un curieux amalgame entre l'infraction sexuelle (agression ou viol) et les circonstances (l'abus d'autorité) ayant permis sa commission. L'édulcoration des mots par le lâche recours au terme d'abus ajoute à l'inexactitude juridique deux maux plus profonds que sont la minoration des faits et de leurs conséquences et le germe douteux d'une justification abjecte.

Minoration en premier lieu, car si chacun peut comprendre et se représenter la réalité des termes d'agression sexuelle ou de viol et leurs conséquences, l'imprécision de l'abus n'est pas aussi évocatrice. Pour la victime, la notion d'abus est insuffisante à relater ce qui a été subi et vécu.

Justification en second lieu, puisque l'abus est généralement compris comme le franchissement d'une limite souvent mal définie ou comme un simple excès et non comme la commission d'un interdit. Abuser c'est aller trop loin, rendre critiquable et blâmable ce qui ne l'était pas sans le dernier excès commis ou la limite franchie.

C'est ici que le terme d'abus sexuel devient particulièrement intolérable et dangereux. Outre que la terminologie d'abus sexuel est juridiquement inexacte et absente des textes répressifs ne définissant que les atteintes, les agressions sexuelles ou les viols, le terme d'abus recèle une ambiguïté détestable.

En langage courant, l'abus se définit en effet comme le mauvais emploi, l'excès (dictionnaires Larousse et Littré). En termes juridiques, l'abus ne se conçoit pas sans un droit préalable qui serait mal employé. Un droit de propriété, légitime en lui-même, peut devenir abusif dès lors qu'il est mal utilisé. La liberté d'expression, en elle-même vertueuse, ne devient critiquable que lorsque des limites sont franchies et aboutissent à l'abus. Entre liberté d'expression et diffamation, tout est question de limite et de proportion. Cette dimension ne peut exister en matière de délinquance sexuelle car il n'y a tout simplement pas de droit préalable susceptible d'abus.

Ainsi transposée aux infractions sexuelles sur mineurs, la notion d'abus aboutit à une ambiguïté intolérable : l'abus sexuel, parce qu'il est un abus, supposerait et induirait l'existence préalable d'un droit sexuel, lequel mal employé ou utilisé de manière excessive, deviendrait abusif. Est-il pourtant besoin de rappeler qu'il n'existe aucun droit sexuel sur un enfant dont on pourrait finir par abuser ? Bien pire, la notion d'abus autorise les auteurs de tels faits à prétendre qu'ils ignoraient où se situait la limite et les conforte parfois à soutenir que les faits s'inscrivaient dans le cadre de leur autorité ou d'une prétendue éducation sexuelle.

L'abus sexuel n'existe pas. La brutalité des faits et leurs conséquences sont quant à eux bien réels. Vouloir les masquer derrière des termes adoucis revient à les nier. La première justice à rendre à leurs victimes est l'utilisation des mots justes.

12 - A signer : Pour une médecine non-sexiste respectueuse de nos corps, de nos droits et de nos choix ! - NousToutes

Nous, femmes, voulons dire stop aux violences gynécologiques et obstétricales. Depuis #MeToo, #Payetonutérus, et maintenant avec #NousToutes, la parole se libère, les témoignages se multiplient pour dénoncer tous les abus, y compris ceux du pouvoir médical. Brisons ensemble le déni qui entoure ces violences ! Nous refusons d'être infantilisées et maltraitées. Nous exigeons le respect de notre corps, de notre dignité, de notre intégrité physique et mentale.

Dans son rapport de juin 2018, le Haut-Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes a alerté sur les « actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical » qualifiés de systémiques. Nous nous étonnons que le groupe de travail promis alors par la Secrétaire d'État à l'Égalité Marlène Schiappa, en commun avec la Ministre de la santé Agnès Buzyn ne soit pas encore mis en place. Réunir tous les acteurs concernés, dont les associations de patientes, est un prérequis indispensable pour mettre en œuvre les recommandations du HCE, ainsi que celles plus récentes de

l'Académie Nationale de Médecine, soucieuse de rétablir la vérité sur les conditions de la naissance en France.

Examens gynécologiques injustifiés ou brutaux comme les touchers vaginaux et rectaux sur patientes endormies, stérilisation forcée, épisiotomies et décollements de membranes non consentis, point du mari consistant à recoudre plus étroitement le vagin après l'accouchement, expression abdominale (non recommandée depuis 2007), extractions instrumentales et césariennes à vif... Les nombreux témoignages se succèdent sur les réseaux sociaux sans remise en question probante de la part des soignants.

La douleur doit être mieux prise en compte, diagnostiquée et soignée, conformément aux recommandations du rapport de l'Académie Nationale de Médecine. Les patientes atteintes d'endométriose, par exemple, attendent des années avant d'être diagnostiquées. Certaines sont toujours dans l'errance médicale. La mort de Naomi Musenga nous rappelle que le mépris de la parole des femmes et de leurs douleurs peut être fatal. Les actes médicaux faits à vif (extraction instrumentale, révision utérine, césarienne) peuvent entraîner un syndrome de stress post-traumatique pouvant mener jusqu'au suicide. « Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée. » (Art. L1110-5 du Code de la santé publique issu de la loi Kouchner).

Les scandales sanitaires récents (Dépakine, Androcur, Mirena, «implant files») et plus anciens (Distilbène) ont également mis en évidence le peu de considération du monde médical envers le corps féminin.

Tout examen ou acte médical effectué sous la contrainte, ne sera jamais bénéfique, compte tenu de la nature "sexuelle" de la sphère gynécologique. Le viol est défini par le Code Pénal (Article 222-23) comme tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise. Le soignant doit requérir le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment (Art. L1111-4 le Code de la santé publique art. R4127-36 issu de la loi Kouchner).

Les soignants ont tendance à considérer le corps féminin comme intrinsèquement malade, rendant ainsi l'accouchement systématiquement pathologique. Intervenir médicalement inutilement et même préventivement perturbe l'accouchement et entraîne une cascade d'actes médicaux coûteux, délétères, à court et à long terme.

En tant que femmes, citoyennes et usagères des services de santé, nous sommes confrontées à l'absence de choix concernant le suivi de grossesse, l'accouchement. Nous voulons une diversification réelle des possibilités de lieux et de modalités d'accouchement. De même pour la prescription de la contraception et la prise en charge des maladies gynécologiques, nous demandons à pouvoir participer à toutes les décisions thérapeutiques nous concernant et bénéficier des dernières avancées scientifiques.

Le droit à l'IVG est un droit fondamental. La clause spécifique à l'IVG le bafoue. Aucun gynécologue ne peut décider à la place des femmes sous couvert de ses croyances personnelles.

Il faut faciliter l'accès à la justice pour les victimes de violences obstétricales et gynécologiques. L'ensemble de l'équipe soignante a la responsabilité de dénoncer les mauvaises pratiques de ses pairs. Nous condamnons le principe de confraternité empêchant les victimes d'être entendues et accompagnées correctement.

Comme le préconise l'Académie Nationale de Médecine, un recueil d'informations des pratiques médicales par établissement devrait voir le jour. Il permettrait d'homogénéiser les pratiques si disparates sur tout le territoire. Nous demandons la mise en place d'un audit des pratiques médicales dans les services de gynécologie et d'obstétrique, par le Ministère de la Santé.

Nous voulons des professionnels de santé non-sexistes, qui excluent toutes les formes de discrimination tel que le racisme, le validisme, la lesbophobie, la grossophobie etc. Des soignants

soucieux de notre santé physique et psychique, respectueux de notre intimité, de notre dignité, de nos choix et de nos droits. Leur pratique se doit d'être à jour des recommandations médicales des hautes instances et respecter la loi. Puisse Hippocrate être entendu : "Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux. Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions.

13 - L'Hôtel de ville de Paris se prépare à héberger 50 femmes sans-abri - Kim Hullot-Guiot - liberation.fr

Jusqu'à il y a peu, la salle des Prévôts et le salon des Tapisseries de l'Hôtel de ville de Paris servaient de lieux d'exposition. On a pu y voir des photos, des vêtements couture... Mais ces jours-ci, entre les colonnes anciennes et sous les lustres rutilants, les visiteurs ont laissé place aux ouvriers, qui doivent transformer l'endroit en centre d'accueil et d'hébergement à destination des femmes sans domicile fixe. A partir de la mi-décembre, une cinquantaine d'entre elles pourront être accueillies chaque nuit, et jusqu'à 75 le jour. En cas d'activation du plan grand froid, des lits supplémentaires pourront être ajoutés. Une seconde halte dédiée aux femmes, sous l'égide de l'Armée du Salut, ouvrira, elle, ce week-end dans le XIII^e arrondissement.

«*La Nuit de solidarité* a donné l'alerte», explique Dominique Versini, adjointe à la maire de Paris en charge des solidarités et de la lutte contre l'exclusion. L'hiver dernier, la mairie de Paris avait en effet organisé cette première (1) opération de recensement, par des volontaires et des équipes municipales, des SDF de la capitale dans le but de mieux connaître cette population et ses besoins. Des 3 035 personnes recensées comme dormant dehors, 12% étaient des femmes. Un chiffre en constante augmentation : une précédente enquête de l'Insee, en 2012, estimait à 2% la proportion de femmes parmi les sans-abri.

«Il y a des femmes en situation de rue qui ne viennent pas forcément dans les dispositifs de droit commun, *analyse l'élue*. Sur les 20 000 places [d'hébergement d'urgence] qui existent à Paris, c'est à peu près 2 500 places qui sont réservées aux femmes, mais elles sont majoritairement dans des lieux d'hébergement mixtes. Certaines femmes qui ont subi des traumatismes, des violences, ne souhaitent pas forcément s'y rendre.»

«*Reprendre confiance*» : «A la rue, les femmes se cachent. Elles sont plus exposées que les hommes à certaines violences, ce qui a des conséquences psychologiques graves», renchérit Eric Pliez, président du Samu social de Paris, avec qui le lieu a été conçu. D'où l'importance d'offrir un lieu non mixte, où l'équipe, composée d'une quinzaine d'agents d'accueil et travailleurs sociaux, sera essentiellement féminine afin de favoriser la «*connivence*».

Si le lieu sera ouvert dans la journée à celles qui cherchent à se poser, et échanger avec un travailleur social, mettre l'accent sur l'hébergement est un impératif sans lequel l'accompagnement est difficile, pointe-t-il encore : «Quand vous proposez aux gens qui errent un endroit pour se reposer, très vite, les choses se redynamisent. Ce lieu leur permettra de s'occuper d'elles, de reprendre confiance en elles, de se sentir en sécurité et se stabiliser.»

Les femmes hébergées seront envoyées à l'Hôtel de ville par le Samu social (le 115), qui coordonne les maraudes et l'hébergement d'urgence dans la capitale, ou orientées par des travailleurs sociaux, via le système intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) qui fonctionne déjà. Le matin, elles ne seront pas remises à la rue, baluchon en main merci-au-revoir, et les deux salons ne seront pas fermés à la fin de l'hiver. Pour l'heure, on ne sait pas combien de temps chaque femme restera à l'Hôtel de ville. Les modalités de fonctionnement restent donc assez ouvertes : «Il n'y aura pas de remise à la rue sèche le matin. Nous prendrons le temps nécessaire pour les remettre debout», assure Eric Pliez.

«*Du confort et de la bienveillance*» : Chaque lit dispose d'un paravent amovible et d'une armoire, afin de recréer un semblant de chez-soi. Un bloc sanitaire, avec des douches, WC et lavabos, dont

une douche accessible aux personnes à mobilité réduite. Vu la taille des deux salons, on imagine que la mairie et le Samu Social auraient aisément pu y faire tenir deux fois plus de lits. Mais créer un lieu intime est un choix clairement assumé. «L'intimité et le confort sont importants. On n'est plus dans l'idée des grands dortoirs. On aurait pu avoir deux fois plus de gens en mettant des lits picots [des lits de camp, ndlr] et en alignant les gens, mais l'idée est de redonner un cocon aux personnes», explique Eric Pliez.

Dominique Versini abonde : «Tout est fait pour qu'il y ait de l'intimité, du confort, de la douceur, de la bienveillance. C'est une demande des femmes [elles-mêmes] d'avoir un lieu de cocooning. Et après, quand on est bien sécurisé dans soi-même, on reprend le chemin de la vie.»

14 - Le divorce juif et les femmes "enchaînées" par des maris récalcitrants - Juliette Hochberg - marie-claire.fr

Esther* était une femme *agounah*. Une femme *enchaînée*, littéralement, en hébreu. Certains traduisent "une femme refusée". Car la femme *agounah* est celle à qui le mari refuse obstinément de donner le *guett*, l'acte de divorce religieux dans le judaïsme.

Chantage et privations : Montre en main, la remise du *guett* dure une heure. Le texte de résiliation des règles matrimoniales entre les époux est rédigé à la main, sur un parchemin et sur l'instant. *Te voici permise à tout homme*. L'homme tient le document, puis le laisse tomber dans le creux des mains de la femme. Elle le met sous son bras, et s'en va. Une fois ce cérémonial terminé, le couple est déclaré divorcé. Car "le divorce religieux n'est pas prononcé par une tierce personne, explique Nissim Sultan, rabbin à Grenoble, il est le fait de la remise de l'acte de divorce. Il y a un consentement bilatéral : un futur ex-époux d'accord pour délivrer un acte de divorce et une futur ex-épouse d'accord pour le recevoir. Cela veut dire que, potentiellement, la procédure peut être bloquée. Nous héritons de cette asymétrie. Et ses conséquences sont plus lourdes pour la femme que pour l'homme, il faut le dire d'entrée de jeu."

Conscients de cette asymétrie, du pouvoir décisionnaire qu'elle induit, certains hommes en usent. Abusent. On parle de "chantage au *guett*". Un chantage pour obtenir une garde d'enfant ou de l'argent, et qui peut durer des mois, des années, autant qu'ils le souhaitent. 12 pour Esther. Pendant 12 ans, son ex-mari pour l'état civil français - mais toujours son mari religieusement - refuse de lui délivrer cet acte de séparation. C'était *non*. Il ne répondait même pas présent lorsqu'il était convoqué par le rabbin pour une réunion de médiation entre les deux parties.

La plupart du temps, les divorces religieux se rapprochent plus de l'heure nécessaire à la remise matérielle de l'acte qu'à la décennie de chantage, de négociations épuisantes et d'espairs diminués de la femme dite refusée. Mais "on ne peut pas ne pas rencontrer ces cas-là quand on est rabbin", assure Nissim Sultan qui, en 20 ans de carrière, a dû rencontrer "entre dix et vingt cas".

Esther dit avoir eu de la chance dans sa malchance : celle d'avoir déjà des enfants. De ne pas avoir toute une vie à construire. À la différence des jeunes femmes dans l'attente de leur *guett*, et qui, tant que l'homme refuse, ne peuvent se remarier religieusement, ou avoir des enfants qui ne soient pas considérés comme adultérins. Attente torturante aux conséquences parfois dramatiques pour ces femmes croyantes. "J'ai enterré des femmes qui n'avaient pas pu refaire leur vie, qui n'ont pas eu d'enfants, et à qui j'ai promis sur leur lit de mort que ça ne serait plus comme ça" confie le rabbin de Grenoble, ému et déterminé.

Situation insupportable : "Les femmes religieuses qui tiennent à respecter la loi juive sont dans une situation de désespoir insupportable. À la différence d'un prisonnier de droit commun, qui lui au moins sait sa date de libération, la femme refusée ne la connaît pas" s'indigne, de son bureau installé à Jérusalem, Maître Benezra. L'avocat franco-israélien défend des femmes privées de leur *guett*, en Israël. Car si ces Françaises de confession juive sont protégées par les lois de la République et ont pu obtenir leur divorce civil, les Israéliennes de confession juive, elles, sont

privées d'un tel recours face à ce "fléau de société", selon l'expression de l'avocat. Il n'existe pas de mariage civil en Israël (les couples mixtes ou les couples athées se marient le plus souvent à Chypre, leur mariage civil est reconnu une fois de retour dans leur pays). Dans le cas du mariage, et de fait, des divorces, la loi juive s'applique en lieu et place d'une loi de l'État.

Devant le tribunal rabbinique, Maître Benezra insiste toujours sur le fait que sa cliente dans l'attente du divorce ne *peut* plus rester avec cet homme. Et non qu'elle ne le *veut* plus. "À partir de là, les rabbins sont beaucoup plus enclin à raccourcir la procédure et à arriver au moment où le mari sera condamné à donner le *guett*." Mais, en Israël, le fait que le mari soit condamné ne veut pas dire que le *guett* sera donné. Il peut refuser. Le huis clos suffoquant *Le Procès de Vivane Amsalem* réalisé par la regrettée Ronit Elkabetz et son frère Shlomi Elkabetz le raconte. La femme, son avocat, les rabbins en qualité de jurés, sont suspendus aux lèvres du mari (quand il daigne se présenter à ses convocations).

Que reste-t-il alors comme fenêtre d'espoir à ces femmes ? Dès lors que le juge rabbinique a condamné le mari mais que ce dernier continue de refuser, il se verra alors, à son tour, refuser toute une série de droits : interdiction de sortir du territoire, d'utiliser son permis de conduire ou sa carte de crédit. Et risque même de se faire incarcérer pour "refus de *guett*". "J'ai eu des cas d'hommes emprisonnés, se souvient l'avocat engagé. Croyez-moi, ils ne tiennent pas plus de quelques heures en cellule. Leurs conditions d'incarcération sont volontairement très difficiles pour les convaincre à accepter. Généralement, la situation bouge au bout de quelques jours. Mais il y a encore quelques têtes brûlées qui préfèrent rester en prison."

Les têtes ne sont pas toutes brûlées au même degré et certains récalcitrants ont fléchi, bien plus tôt, sous la pression de leur rabbin par exemple. Ce dernier leur interdisait l'accès à leur synagogue tant que la femme demandeuse était privée du papier émancipateur.

Une sanction inédite en France : Ce moyen de pression est fréquemment utilisé en Israël, aussi aux États-Unis. Pas en France. Esther se souvient de ces années où son ex-mari utilisait son pouvoir de blocage et durant lesquelles il était tout de même reçu avec le sourire dans leur synagogue. La femme de 45 ans dénonce le mutisme, le regard détourné, de certains rabbins "loin d'être motivés pour libérer ces femmes". "Que ces hommes soient reçus avec les honneurs dans les lieux de culte et de vie communautaire accroît le sentiment de solitude des femmes refusées" a analysé plus d'une fois le rabbin de Grenoble. Dans sa synagogue, Nissim Sultan accueillait un homme qui refusait le *guett* à sa femme depuis deux ans et demi. Le rabbin a senti qu'il s'acheminait vers un très long scénario...

Alors en juin 2018, et pour la première fois en France, des sanctions religieuses ont été prises à l'encontre d'un mari récalcitrant. Jusqu'à la remise du *guett*, ce grenoblois ne pourra plus participer à la prière synagogale et sera exclu du *minyán*, le quorum de 10 participants nécessaires à la prière. Nissim Sultan et son collègue et co-signataire le rabbin Meïr Knafo, ont placardé ce décret devant les lieux de culte et l'ont diffusé dans le même temps sur les réseaux sociaux. "La pression, le *shaming*, la mise à l'index publique, c'est ce qui nous reste à nous, rabbins. Pour peu que l'on ose. Quand on ne donne pas le *guett*, on n'a pas les honneurs communautaires. Point. Parce que pendant qu'un homme est reçu ainsi, une femme est en train de se morfondre et voit sa vie se consumer devant elle. Le rôle d'un rabbin n'est pas de défigurer un héritage, mais d'être assez volontaire, malin, pour trouver des solutions et protéger les femmes."

Avec cette initiative, le rabbinat de Grenoble a frappé un grand coup. Si grand que certains fidèles, autant d'hommes que de femmes, ont confié à leur rabbin leur incompréhension quant à la méthode. Ni les réserves de ses fidèles, ni les menaces reçues, n'ont fait reculer Nissim Sultan, qui a pu compter sur le soutien du grand rabbin de France, Haïm Korsia, de l'écrivain et philosophe Éliette Abécassis et de la professeure, talmudiste et philologue Liliane Vana.

"Il faut être fier de se positionner contre les récalcitrants. Je n'ai lu nulle part, je n'ai appris par aucun maître, qu'il fallait reléguer les femmes à une mort sociale et maritale, plaide le rabbin de Grenoble. J'ai appris en revanche qu'il fallait soulager la douleur partout où elle était, partout où on le pouvait." L'autre soutien qu'il a reçu est arrivé par la Toile. Des femmes désespérées l'ont contacté pour le remercier de son action, après avoir vu le décret partagé des milliers de fois en quelques heures. Assurément, cette décision de publication nominative via Internet a été aussi encouragée par la dynamique #MeToo. "À grand pouvoir, grande exigence d'éthique. Ces réseaux sociaux nous tendent un miroir."

15 - Comment intégrer les hommes, dont les auteurs de violences conjugales, dans les luttes féministes pour l'égalité ? - Rachel Knaebel - bastamag.net

Pour agir en faveur de l'égalité femmes-hommes, il est nécessaire de travailler avec les hommes, sur les représentations que ceux-ci ont d'eux-mêmes, sur les clichés liés à la virilité, sur les privilèges et les pouvoirs que la société leur octroie. Telle est la conviction d'Anaïs, David et Simon. Pratiquant l'éducation populaire, le trio travaille dans des centres sociaux, dans des prisons auprès de détenus condamnés pour violences conjugales, et dans le dialogue avec des familles, des pères, des conjoints... Ils développent des outils participatifs pour parler d'émancipation des femmes avec les hommes. Reportage dans un atelier de déconstruction des masculinités.

« Ce qui m'a interpellé dans cet atelier, c'est de déconstruire le rôle des hommes. On ne prend pas souvent les choses sous cet angle ». Floriane, 28 ans, est venue ce samedi matin dans un local associatif de l'Est parisien pour tester des outils d'animation sur les questions d'égalité femmes-hommes. Des outils qui se penchent non pas sur la situation des femmes, mais sur la, ou plutôt, les masculinités, les représentations et les manières d'agir associées à ce que c'est qu'être un homme, les privilèges, les obligations...

Ce jour-là, une dizaine de participants sont là, dont seulement deux hommes. Toutes et tous travaillent dans des centres sociaux, dans l'éducation populaire, au sein d'associations. « Dans nos ateliers précédents, il y avait beaucoup d'hommes. Nous leurs avons beaucoup donné la parole, mais il y avait des femmes pour leur répondre, précise Anaïs Enet-Andrade, l'une des animatrices de l'atelier. L'échange mixte est riche », ajoute-t-elle.

« Il ne s'agit pas de faire un café des messieurs » : Anaïs travaille dans une association de solidarité internationale, Quartiers du monde. Elle mène ce projet de développement d'outils participatifs sur les représentations des masculinités aux côtés de David, qui travaille dans un centre social parisien, et Simon Dubois-Yassa, qui anime dans la région de Toulouse des ateliers auprès d'hommes détenus, condamnés pour violences conjugales. « Notre idée est de développer ici des outils qui existent déjà depuis longtemps en Amérique latine. Quartiers du monde travaille en Amérique latine et en Afrique du Nord avec une perspective féministe, avec des associations de terrains. Celles-ci ont constaté que le premier frein au développement socio-économique des femmes, c'était les hommes. Que pour s'émanciper économiquement, socialement, les femmes devaient constamment négocier avec les hommes. Qu'il fallait donc aussi travailler avec eux, dit Anaïs. Travailler les masculinités, c'est une stratégie, ce n'est pas une fin en soi. »

« Dans mon centre social, je travaille beaucoup avec des adolescents et leurs parents, dans une perspective d'égalité femmes-hommes, une perspective de genres, sur les masculinités, dit aussi David. L'idée de nos ateliers, c'est de rayonner, que d'autres s'emparent de ces outils. Ce sont des outils participatifs, où l'on part de son vécu, dans le cadre d'une parole bienveillante. » Le terme de « parole bienveillante » revient régulièrement dans l'atelier, pensé pour être un lieu mixte d'échange et d'écoute mutuelle. « Mais il ne s'agit pas de faire un café des messieurs », souligne l'une des participantes.

« *Percevoir l'égalité aussi en terme de complicité* » : C'est déjà le troisième atelier que le trio organise. Le premier avait eu lieu lors du forum Femmes en action de Paris, autour d'un film d'animation qui suivait la vie d'un petit garçon jusqu'à l'âge adulte ; le deuxième a discuté des privilèges liés à la masculinité, et des injonctions et charges qui y sont associées. Ce jour là, l'atelier est consacré au pouvoir, à son inégale répartition, aux mécanismes de pouvoir qui existent entre les hommes et les femmes, entre hommes, et entre les femmes elles-mêmes.

« L'un des enjeux principaux de ces outils, c'est de voir ce que les hommes peuvent bouger, qu'ils perçoivent aussi les charges qui sont associées à leur statut d'homme, comme l'injonction "soit fort", ajoute David. Parce que ce n'est pas facile de laisser la place quand on a le pouvoir, mais si on perçoit ce pouvoir aussi en terme de charges, cela peut être plus facile de bouger les choses. Au delà de la solidarité d'hommes avec les femmes, il s'agit de percevoir l'égalité en terme de complicité. On est ensemble. La remise en question ne doit pas se faire par simple solidarité, mais parce qu'en fait, on y gagne tous. »

Contrôler, culpabiliser, ignorer, récompenser, punir : Rapidement, les jeux participatifs commencent. Vient un jeu de rôle. Chacun reçoit un papier avec un verbe inscrit dessus. Il le garde secret, mais doit incarner ce verbe autant qu'il le peut, dans le cadre joué d'une fête. Les verbes en question - contrôler, culpabiliser, ignorer, récompenser, punir - sont en fait différents pouvoirs. Chacun raconte ensuite ce qui a été ressenti. « J'avais le verbe récompenser, cela m'a donné une consistance », dit Daisy. « Je ne suis pas sûre qu'avoir du pouvoir, ce soit toujours jouissif, c'est même angoissant », enchaine Marie. « Le fait d'ignorer peut aussi être un pouvoir très puissant, mais il peut être dominé par la récompense », ajoute David. Anaïs souligne que « ces pouvoirs sont liés les uns aux autres. Quand on regarde par exemple de près le cycle de la violence faite aux femmes, on passe d'un des ces pouvoirs à l'autre, de punir à contrôler, puis récompenser, ignorer, culpabiliser. »

Le groupe réfléchit ensuite à l'exercice de chacun de ces pouvoirs dans sa vie quotidienne. David explique : « À quel moment j'ai subi un de ces pouvoirs, à quel moment je l'accepte ou peut-être je ne l'accepte pas ? Il y aussi l'autre question, à quel moment j'utilise tel pouvoir, en famille, avec les enfants, au travail, dans le couple ? Nous sommes parfois tous obligés d'exercer un pouvoir, un certain pouvoir. Dans le travail sur les masculinités, une question est de s'interroger avec les hommes sur cela, à quel moment j'ai exercé ces pouvoirs, à mon profit, pour un profit éventuellement collectif, à quel moment j'ai été récompensée. Le pouvoir peut parfois être bienveillant, avec les enfants par exemple, mais il faut aussi se demander quel degré de toxicité cela a dans mon environnement quand je pratique tel ou tel pouvoir. » « Je n'avais jamais pensé que j'exerçais parfois des pouvoirs, c'est une pensée nouvelle pour moi », réalise Melissa, une jeune femme.

La « table du machisme » : misogynie, hétérosexualité compulsive, homophobie et sexisme : Ce travail sur les cinq verbes de pouvoirs est inspiré d'un Bolivien, Marcelo Ponce, actif dans une association de promotion des femmes en Bolivie, qui travaille avec Quartiers du monde. Marcelo Ponce a aussi élaboré l'image d'une « table du machisme », qui tient sur quatre pieds : la misogynie, l'hétérosexualité compulsive (le fait de chercher toujours de nouvelles partenaires, de toujours vouloir séduire), l'homophobie, et le sexisme. Comme pour toute table, si l'un des pieds est retiré, elle devient instable, voire s'écroule. « Nous voulons aussi travailler sur la question de la construction de l'identité de genre, et les questions intersectionnelles, en étant attentif aussi aux préjugés racistes, homophobes, aux rapports de classe », annonce Anaïs.

Ces questions apparaissent de fait dans les ateliers. En abordant le problème du pouvoir entre hommes et femmes arrive celui du pouvoir des plus riches sur les plus pauvres, des blancs sur les non-blancs, même entre femmes. En abordant la question des codes de la masculinité affleure l'injonction à l'hétérosexualité, en plus de celle à la virilité. « Quand on parle dans des cercles

d'hommes, ce qui revient très souvent, même si ça peut sembler banal, c'est l'interdiction de pleurer qui est faite aux hommes, rapporte David. C'est aussi ça, le partage des pouvoirs, c'est aussi le partage de la sensibilité et des codes du féminin. Nous travaillons sur le droit à ne pas se reconnaître dans la virilité. Et à ne pas en être moins homme pour autant. »

Travailler avec des détenus condamnés pour violences conjugales : Ces codes de la virilité, Simon Dubois-Yassa les connaît bien. Il travaille avec Anaïs et David sur les ateliers participatifs. Professionnellement, il organise de tels ateliers dans la région de Toulouse, mais non mixtes, exclusivement avec des hommes : en l'occurrence des détenus condamnés pour violences conjugales. « Ce sont des détenus en aménagement de peine. Ils sont en fin de peine et vivent dans un appartement en colocation, en autonomie. C'est une transition pour ne pas les laisser dans la nature à la sortie. Là, dans cet appartement, ils sont accompagnés pour les démarches administratives, l'inscription à la CMU par exemple. Sans ces aménagements, beaucoup repartent directement vivre avec leurs anciennes conjointes en sortant de prison. Comme ils ont été condamnés pour violences conjugales, ce n'est évidemment pas la solution. »

Simon a une formation de sociologue. C'est lors d'un temps passé au Nicaragua et en Colombie qu'il s'est formé à des outils d'éducation populaire sur l'égalité femmes-hommes. « Au Nicaragua, l'association avec laquelle j'ai travaillé fait cela depuis déjà 20 ans déjà », souligne-t-il. Le groupe de trois détenus en aménagement de peine que suit aujourd'hui Simon se rend à des sessions de parole thérapeutique toutes les deux semaines, avec une association de psychologues. Simon, lui, les voit toutes les semaines. « Ce sont des auteurs de violences conjugales qui ont été condamnés à de la prison ferme. L'objectif de ces ateliers, c'est de réduire la récidive. Quand ils arrivent chez nous, c'est à la fin de leur peine, mais pour la représentation de genres, de la réappropriation de la responsabilité des violences, il n'y a eu aucun travail de fait auparavant en prison. »

« Nous avons parlé des effets de l'alcool, de l'enivrement par l'enthousiasme, des émotions » : Le public est différent, mais Simon utilise avec les détenus des outils similaires à ceux des ateliers mixtes organisés avec des participants déjà conscientisés. « Nous nous retrouvons autour d'une table. Au moment de la Coupe du monde de football, j'ai présenté une étude anglaise qui montrait que les violences conjugales augmentent au moment des matchs, et augmentent moins quand l'équipe locale gagne. Nous avons parlé de cela, des effets de l'alcool, de l'enivrement par l'enthousiasme, des émotions », raconte-t-il.

« J'ai aussi présenté des témoignages de femmes agressées dans les fan-zones à Paris. Ils disaient "ce sont des malades, les hommes qui agressent ces femmes dans les fan-zones". Et nous discutons. Est-ce que ce sont des malades ou pas, si ce sont des comportements qu'on apprend... Ce sont surtout eux qui parlent, qui relatent leur propres expériences. » Les détenus de cet ateliers restent dans l'appartement de transition entre un et six mois. « C'est évidemment trop court, dit Simon. Mais sur plusieurs mois, on voit des évolutions. Au fur et à mesure, ils parlent plus, de témoignages de femmes qu'ils ont vus à la télévision, d'hommes qu'ils ont vu frapper sans raison contre un arbre dans la rue... »

La prévention des violences conjugales n'est pas une priorité du système pénitentiaire : Le jeune homme a aussi animé un atelier en milieu fermé, en prison. « Les hommes y connaissent très bien ce qu'est la performance de la masculinité. Ils y sont confrontés continuellement. J'apporte des lunettes pour lire ce qu'il y a derrière. J'ai réalisé des ateliers lors d'une semaine d'interventions sur l'égalité femmes-hommes. Ce n'était pas obligatoire, et pourtant, ils sont venus tous les jours. Cela a très bien marché. Les personnes du service socioculturel de la prison étaient très enthousiastes. » Pourtant, ni les ateliers avec les détenus en aménagement de peine, ni ceux en milieu fermé ne sont assurés de continuer. « Les dispositifs autour d'hommes auteurs de violences conjugales sont souvent arrêtés au bout de quelques mois ou quelques années », regrette Simon. La

prévention des violences conjugales ne semble pas être une priorité du système pénitentiaire français.

Dans le local associatif parisien, à la fin de l'atelier, Pierre, resté auparavant plutôt silencieux conclut que « l'enjeu, ce sont les plus jeunes. Il faudrait arriver à développer de tels outils sous forme de matériel pédagogique. L'école pourrait peut-être se les approprier, et puis aussi les entreprises. »

16 - Dix femmes qui pensent l'Afrique et le monde - Séverine Kodjo-Grandvaux - lemonde.fr

Elles sont romancière, philosophe, artiste, féministe, chercheuse, militante, politologue, ou tout cela à la fois. Portraits de femmes, africaines ou afro descendantes, qui vouent leur vie à décrypter le passé colonial, les traites négrières et la place des femmes dans cette mémoire douloureuse pour faire advenir un monde où les femmes noires auront toute leur place.

Chimamanda Ngozi Adichie, la conteuse : Chinua Achebe disait d'elle qu'elle a « le don des anciens conteurs ». Auteure de best-sellers (*L'Hibiscus pourpre*, *L'Autre Moitié du soleil*, *Americanah*) traduits dans trente langues, la Nigériane Chimamanda Ngozi Adichie est aussi bien reconnue de ses pairs, des critiques littéraires que des personnalités du monde politique ou du show-business. A seulement 41 ans, elle est considérée comme l'une des plus grandes plumes du continent, récompensée par de nombreux prix prestigieux. Elle profite d'une telle aura que ses propos sur le féminisme, le racisme, le sexisme, les migrations ou encore la situation postcoloniale sont largement repris et commentés.

Avec son franc-parler, Chimamanda Ngozi Adichie, qui partage sa vie entre les Etats-Unis et le Nigeria, où elle est née en 1977, refuse les étiquettes d'« écrivaine africaine », « afropolitaine ». Elle préfère se présenter comme une « féministe africaine heureuse qui ne déteste pas les hommes » (*Nous sommes tous des féministes*, Gallimard, 2015). Dans son œuvre, elle choisit les détails et développe une analyse très fine qui déconstruit les stéréotypes accolés à l'Afrique et à ses habitants, aux Noirs, aux femmes, aux migrants et donne à voir, à rebours, les sociétés occidentales, comme les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne.

Elle rejette également la qualification d'« afroféministe », rétorquant que les Africains n'ont pas besoin de termes spécifiques pour se penser ou définir leurs actions. Mais contrairement à Awa Thiam qui, en 1978, dans *La Parole aux négresses*, interrogeait déjà l'universalisme du féminisme occidental, Chimamanda Ngozi Adichie ne contextualise guère sa pensée : les conditions économiques et historiques qui ont produit le patriarcat ou le racisme qu'elle dénonce sont peu analysées. Et elle évacue rapidement la dimension culturelle en affirmant que « la culture ne crée pas les gens. Les gens créent la culture ». Tout le contraire de l'approche de Françoise Vergès qui, dans l'aire francophone, revient sur les spécificités du féminisme des Africaines et des afro descendantes.

Tanella Boni, la résistante : Tanella Boni, philosophe, romancière et poétesse ivoirienne, en 2012 au salon du livre de Genève. Ludovic Péron ; « On résiste par les mots », affirme Tanella Boni, qui multiplie les actes de résistance. Philosophe, romancière - Prix Ahmadou Kourouma 2005 pour - *Matins de couvre-feu* (Le Serpent à plumes) - poétesse - médaille de bronze du prix Théophile-Gautier de l'Académie française 2018 pour *Là où il fait si clair en moi* (Bruno Doucey, 2017) -, auteure jeunesse, l'Ivoirienne de 64 ans invite à réenchanter un « monde qui se défait fil à fil ». Ses poèmes et ses travaux philosophiques interrogent la manière dont les femmes et les hommes peuvent l'habiter « en humains » et conserver, malgré la violence qui s'y déploie, leur dignité. Un thème qui, à l'instar de la question de la possibilité d'un monde pour tous, traverse l'œuvre multiforme de la vice-présidente de la Fédération internationale des sociétés de philosophie.

'Un de ses ouvrages principaux, *Que vivent les femmes d'Afrique ?* (éditions du Panama, 2008), questionne le concept de genre et la place des femmes d'Afrique dans la réflexion féministe, à la

fois comme objet d'étude et comme auteures, et montre comment l'«insécurité féminine» peut être un levier d'action et de pensée pour des femmes qui multiplient les « stratégies de résistance et de révolte ». Pour l'enseignante de l'université Félix-Houphouët-Boigny, à Abidjan, les Africaines propagent de nouvelles « formes d'invention ou de réinvention de la manière de participer aux affaires publiques » (revue *Diogène* 2007/4, n° 220) et donc de concevoir la citoyenneté, notamment en investissant le religieux.

Tanella Boni questionne le politique à travers la place des exclus - les femmes, les migrants, les pauvres... - d'un monde qui «fabrique des zombies» (*Diogène* 2012/1, n° 237), ces « humains [qui] se transforment peu à peu en ombres flottantes, sans volonté, supportant des violences inouïes ». Avant de souligner leur capacité à réinventer le monde car ils sont « "intuables", comme le suggère cet adage qui a cours dans les rues d'Abidjan : "Cabri mort n'a pas peur du couteau"».

Ken Bugul, la résiliente : « Celle dont personne ne veut », *ken bugul*, en wolof. Le pseudonyme que s'est choisi Mariétou Mbaye sur les vives recommandations des Nouvelles Editions africaines lors de la parution de son premier roman, *Le Baobab fou* (1984), reflète une grande partie de sa vie. Née en 1947 d'un père âgé de 85 ans, elle a été délaissée par sa mère quand elle avait 5 ans, battue et internée à la demande de l'homme qu'elle aimait - un Parisien des beaux quartiers - lorsqu'elle vivait en France, puis rejetée par sa famille à son retour au Sénégal. Mais Mariétou Mbaye aurait aussi pu choisir un nom qui traduise l'incroyable force et l'insatiable désir de liberté qui l'ont toujours portée. Car, si sa vie a été faite de souffrance, elle révèle une résilience à toute épreuve et une indépendance chevillée au corps et à la plume.

Toute sa vie, elle s'est libérée de l'emprise des hommes et des catégories, africaines ou occidentales, du prêt-à-penser. Figure incontournable de la littérature en Afrique, Ken Bugul est l'auteure, entre autres, d'un triptyque autobiographique. *Le Baobab fou*, au parfum de scandale, évoque le destin d'une Africaine arrivée en Occident qui découvrira drogue et alcool, sexe et prostitution. *Cendres et braises* (L'Harmattan, 1994) dénonce les violences conjugales. Quant à *Riwan ou le chemin de sable*, Grand Prix littéraire d'Afrique noire 1999, il bouscule les idées sur la condition des femmes en Afrique. Ken Bugul y narre son retour au pays, le rejet des siens, et son mariage avec celui qui la sauvera, un *serigne* (guide spirituel) dont elle deviendra, à 32 ans, la vingt-huitième épouse et qui l'encouragera à écrire.

Bien avant qu'on ne parle d'«afro féminisme », les romans de Ken Bugul questionnent la condition féminine et l'importance de penser les identités comme des identités de relation, qui ne doivent pas se couper de leur source. Son œuvre est aussi une réflexion sur l'assimilation, l'acculturation et la nécessité de garder le lien avec ses racines afin de ne pas être une pâle copie des autres et de devenir « une personne quasi irréelle, absente de ses origines », car la modernité n'est pas là.

Nadia Yala Kisukidi, l'afrocentrée : Maîtresse de conférence à l'université Paris-VIII, Nadia Yala Kisukidi est, à 40 ans, l'une des très rares universitaires français à consacrer un séminaire à la philosophie africaine, ou plus largement à ce qu'on appelle la philosophie *africana*, qui intègre les réflexions et productions théoriques des diasporas (Caraïbes, Etats-Unis, Amérique du Sud, Europe...). Face à une absence quasi systématique de références non occidentales dans les travaux scientifiques et les enseignements universitaires, cette spécialiste de Bergson a organisé avec ses collègues Matthieu Renault, Farah Chérif Zahar, Guillaume Sibertin-Blanc et Orazio Irrera, un séminaire de recherche et pédagogique sur les « archives non européennes de la philosophie », questionnant la façon dont s'est construite cette discipline en France et le corpus sur lequel elle repose. Une manière de poursuivre le travail amorcé à la fin des années 1980 par V. Y. Mudimbe qui a pointé la prédominance d'une «bibliothèque coloniale» dès lors qu'il s'agit de penser «l'idée d'Afrique».

Travaillant à la croisée de « la problématique noire telle qu'elle se pose en France et en Europe dans un contexte d'impensé colonial et racial » et de la question africaine, afin de compliquer la notion de

diaspora, Nadia Yala Kisukidi, née d'une mère franco-italienne et d'un père congolais (RDC), se démarque des approches identitaires. Dans son ouvrage *Espérance noire* (Editions Amsterdam, à paraître en 2019), elle cherche, explique-t-elle au *Monde*, à « ressaisir la question noire dans un spectre de questionnements oniriques, non essentialistes et selon un mode symbolique » et s'interroge sur le « statut du nom "noir" » en sondant la fécondité politique et théorique de son usage. « Je me situe dans une aporie, détaille-t-elle, celle de la nécessité d'abandonner le mot "noir", du fait de sa dimension essentialiste, et la nécessité de son maintien car, paradoxalement, c'est aussi un rempart contre la race ». Ce qui l'amène à relire Cheikh Anta Diop et à retravailler la notion d'afrocentricité.

Koyo Kouoh, la curatrice : L'objectif est clair : « penser un commissariat [d'exposition] décolonial/ » et « de manière plus poussée, [évoquer] le refus même de le penser dans un espace théorique qui a, avant tout été défini par l'Occident, ou réfléchir sur les conséquences de la dominance masculine et des transgressions misogynes existant dans un champ professionnel marqué, entre autres paradigmes, par les hiérarchies de genre et de race ». Pour la 6^e session de la RAW Académie, intitulée « Cura » et qui aura lieu de mars à mai 2019, Koyo Kouoh propose d'envisager de nouvelles manières de donner à voir et à penser avec les artistes africains. Dans un contexte postcolonial où perdurent les tentations hégémoniques, il importe plus que jamais de ne pas oublier que concevoir une exposition est « une manière d'écrire et de ré-écrire des histoires, de lire le présent et d'imaginer tous les futurs possibles ».

A 51 ans, la Camerounaise est l'une des plus importantes curatrices africaines. Elle a notamment collaboré aux Documenta de 2007 et de 2012, à la Biennale de Dakar, aux Rencontres de Bamako. Son travail explore la matrice coloniale au-delà de la seule histoire européo-africaine (« Still (the) Barbarians », 2016), le rapport que les femmes africaines entretiennent à leur corps. Lequel peut être un outil politique, de domination ou de résistance, un lieu de crime lorsqu'il est violé, maltraité ou tué (« Body Talk », 2014). Les questions de genre, de féminisme, de sexualité sont auscultées, repensées.

Installée à Dakar depuis 1996 après une enfance passée au Cameroun et une adolescence en Suisse, Koyo Kouoh dirige la RAW Material Company (*raw* signifie « brut » en anglais et « pionnier » en wolof), qu'elle a conçue comme un centre d'exposition et d'expérimentation, une fabrique où l'on produit du savoir, et où alternent manifestations culturelles, résidences d'artistes, d'écrivains ou de commissaires d'exposition, conférences, débats où chacun est invité à réfléchir au-delà des disciplines. Une « manière d'être, de vivre et de penser avec et à travers l'art et les artistes ».

Seloua Luste Boulbina, la philosophe : A la lecture de *L'Afrique et ses fantômes. Ecrire l'après* (Présence africaine, 2015), on comprend à quel point, chez Seloua Luste Boulbina, vie personnelle et quête intellectuelle sont liées. Née en France d'une mère française et d'un père algérien, avant de grandir dans l'Algérie nouvellement indépendante, la philosophe, chercheuse associée au Laboratoire du changement social et politique de l'université Paris-Diderot, questionne l'après-colonisation et ses résidus - physiques, intellectuels, psychologiques... - des deux côtés de la Méditerranée. Et distingue le postimpérial du postcolonial.

Le premier concerne les anciennes métropoles et nécessite qu'elles sortent du colonialisme, autrement dit qu'elles se dépouillent de leur mentalité et de leurs réflexes de colon qui font qu'elles mettent, sur leur propre territoire, les afrodescendants en situation de minorité. Le second est l'affaire des ex-colonisés qui doivent surmonter le traumatisme du passé colonial, sortir de l'emprise et « restaurer les subjectivités niées ». Car, rappelle-t-elle, l'indépendance n'a été que l'événement du processus de décolonisation, lequel n'est toujours pas achevé et nous oblige, au Nord comme au Sud, à sonder nos géographies et cartographies mentales et intellectuelles. Dès lors, dit-elle dans *Les Miroirs vagabonds ou la décolonisation des savoirs* (Presses du réel, 160 pages, 15 euros), l'approche décoloniale devient un travail sur soi, une exigence épistémique et éthique.

Léonora Miano écrit constamment. Au point que, lorsque l'un de ses livres paraît, elle en a toujours d'autres, en stock, déjà achevés. Auteure d'une œuvre dense - récompensée entre autres par le Goncourt des lycéens 2006 pour *Contours du jour qui vient* (Plon) et par le prix Femina 2013 pour *La Saison de l'ombre* (Grasset) - qui emprunte les formes du roman, du théâtre ou de conférences, elle questionne sans relâche les sociétés du «Nord» ou celles du «Continent». Leurs tabous et leur part d'ombre, les relations hommes-femmes et la manière dont ces sociétés construisent leurs liens à l'autre, fréquenté depuis cinq siècles, marqués par la barbarie de l'esclavage et de la colonisation. Léonora Miano dérange. Elle ne plaît guère à ceux qui aimeraient croire que la France ait fait «œuvre de civilisation» en Afrique ou qui, plus nombreux, ne perçoivent pas leur propre racisme en l'accusant de communautarisme parce qu'elle écrit sur les siens, les Subsahariens ou les «Afropéens» - terme qu'elle a largement aidé à diffuser en France -, que la société française a vite fait de réduire à leur seule couleur de peau. Pourtant, la native de Douala (Cameroun), âgée de 45 ans et installée en France depuis l'âge de 19 ans, n'écrit pas sur les «Noirs», encore moins emploie-t-elle ce mot. Au contraire, elle déconstruit méticuleusement l'invention européenne de la race et montre comment, pour arriver à qualifier d'autres de «Noirs», il a fallu d'abord se considérer comme «Blanc». Procédant ainsi, elle écrit, à rebours, sur l'Occident, et lui renvoie une image peu flatteuse

Refusant toute assignation identitaire, Léonora Miano « habite la frontière » (*Habiter la frontière*, L'Arche, 2012), où les mondes se touchent», se rencontrent. Celle qui conçoit la pratique littéraire comme «une philosophie de vie», un «moyen d'entrer en relation avec les autres» (*L'Impératif transgressif*, L'Arche, 2016), invite ceux qui ont été dépossédés d'eux-mêmes à tracer leur voie, à définir leurs propres finalités, loin des injonctions. C'est là l'art d'être indiscipliné et de conquérir sa liberté afin d'être soi. Un «impératif transgressif» universel.

Olivia Umurerwa Rutazibwa, la politologue : Vous êtes-vous déjà demandé à partir de quels présupposés l'on pouvait considérer qu'il était bon d'envoyer en Afrique de jeunes gens occidentaux, à peine la vingtaine, sans expérience, afin de dire aux populations locales - dont ils ne parlent pas la langue - ce qu'elles devaient faire pour se «développer»? Selon la politologue belgo-rwandaise Olivia Umurerwa Rutazibwa, ce n'est là que l'une des expressions des relations racialisées qui perdurent entre le Nord et le Sud.

Enseignante-chercheuse à l'université de Portsmouth, au Royaume-Uni, Olivia Umurerwa Rutazibwa interroge les politiques internationales dans une perspective décoloniale, consistant à déconstruire les mythes vivaces concernant l'Afrique et l'Occident, à ne plus imposer le silence aux pensées du Sud et à opter pour des stratégies anticoloniales.

A travers ce triple impératif, elle questionne les politiques d'aide au développement. Et note que ces dernières rejouent l'idée d'une «mission civilisatrice» et perpétuent «un statu quo colonial», reposant sur le mythe de nations supérieures auxquelles échoit un droit d'ingérence. Olivia Umurerwa Rutazibwa constate que ni les politiques ni les études sur l'aide et le développement ne s'interrogent sur l'origine des relations asymétriques entre nations et ne perçoivent en quoi la traite et la colonisation ont produit ce «besoin» d'aide. Une approche décoloniale démontrant que le projet de la Modernité est inséparable de celui de la colonialité et qui repositionne le débat. Il ne s'agit pas de «jeter le bébé avec l'eau du bain» et de renoncer à l'aide. Il faut au contraire en faire un outil anticolonial en la pensant non pas comme un acte généreux de nations riches, mais comme une façon de «réparer» l'histoire en «estituant». En un mot, de rendre justice.

Autre manière de rendre justice : ne plus nier les épistémologies locales - ce qui amène, par exemple, l'enseignante-chercheuse à conceptualiser la notion rwandaise antécoloniale d'«agaciro» pour penser autonomie et estime de soi - afin de démultiplier les approches pour construire, selon l'utopie zapatiste, un monde dans lequel plusieurs mondes sont possibles. Un monde non pas universel mais pluriversel.

Maboula Soumahoro, la militante : En 2017, les colonnes des journaux français ont vu fleurir la notion de «charge mentale» pour désigner le fait que les femmes, outre leurs préoccupations professionnelles, doivent sans cesse penser en parfaites gestionnaires à la bonne organisation du foyer et de la famille. Le retour en force de cette notion, longtemps cantonnée à la sphère féministe, a permis à un large public de penser de nouveau les réalités du quotidien des Françaises. De toutes les Françaises ? Pas sûr.

Dans une tribune publiée dans *Libération* le 1^{er} juin 2017, l'universitaire et militante Maboula Soumahoro a rappelé que si les Afropéennes et Africaines vivant dans l'Hexagone avaient certes le poids de cette charge mentale sur leurs épaules, elles devaient aussi porter celui de ce qu'elle a nommé la «charge raciale».

« La notion de charge raciale, écrit-elle, permet de faire toute la lumière sur le système qui impose au groupe dominé racialement de gérer et de rassurer le groupe dominant. C'est-à-dire qu'il revient aux dominés de ne pas faire état de leur subalternité afin de ne pas déranger les dominants. Et même lors des discussions autour de cette inégalité, le groupe dominant doit pouvoir garder son confort, son privilège, sa centralité. »

Maboula Soumahoro, qui est née en France en 1976 au sein d'une famille originaire de Côte d'Ivoire, rappelle combien les obstacles se dressent sur le chemin des femmes «racisées». Maîtresse de conférences en civilisation du monde anglophone à l'université de Tours, enseignante à Sciences Po et à Bennington College, dans le Vermont, Maboula Soumahoro traque les traces de l'histoire de l'esclavage et de la colonisation dans la construction des identités collectives et individuelles, de la citoyenneté et du politique, dans une France qui oscille entre racisme et aveuglement. Elle est, en outre, à l'origine du Black History Month - «mois de l'histoire des Noirs» - en France, qui met en valeur les cultures issues de la diaspora africaine.

Françoise Vergès, la décolonisatrice : La vie de Françoise Vergès est faite de mouvements et de géographies divers qui démultiplient son regard et l'amènent non pas à fragmenter les réalités et à les opposer, mais au contraire à les lier pour épaissir et complexifier les analyses historicistes. Née à Paris en 1952, elle a passé son enfance à La Réunion, son adolescence à Alger, puis a vécu en France, aux Etats-Unis, s'est déplacée en Union soviétique, au Salvador, au Chili pour soutenir les femmes face à la dictature, a enseigné à Londres, se rend régulièrement en Afrique pour ses activités de chercheuse. Politologue, titulaire de la chaire Global South(s) à la Fondation Maisons des sciences de l'homme, à Paris, Françoise Vergès est spécialiste des questions liées à la traite négrière - de 2009 à 2012, elle a présidé le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage -, au genre ainsi que des études post- et décoloniales.

Privilégiant une approche intersectionnelle et liant le colonialisme et le racisme au capitalisme, Françoise Vergès appelle, dans *Le Ventre des femmes* (Albin Michel, 2017), à « dénationaliser le féminisme » français afin de prendre en compte les contre-récits et les « voix dissonantes ». Elle reproche aux féministes de l'Hexagone d'occulter la spécificité de la condition des Africaines et des afrodescendantes. Leur histoire, rappelle-t-elle, est celle de la traite négrière et de la colonisation, périodes pendant lesquelles elles ont été massivement violées et où on leur a arraché leurs enfants pour les donner aux maîtres des plantations. Celle de femmes qui, dans les années 1970, à La Réunion, ont été avortées et stérilisées, sans même en avoir été informées, sur incitation des autorités françaises.

Pour Françoise Vergès, l'histoire de ces femmes est révélatrice d'une « colonialité républicaine » qui a forgé la France actuelle. Une France qui refuse de voir à quel point elle a « racisé » une partie des siens, et continue de les minorer. Françoise Vergès est, par ailleurs, membre fondatrice du collectif Décoloniser les arts.

Marche Mondiale des Femmes France, 25/27 rue des Envierges 75007 Paris - Tel : 06 80 63 95
<https://marchemondialesdesfemmesfrance.org> ; www.facebook.com/marchemondialesdesfemmes2015